

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

<u>17 décembre 2020 – 19H00 – (convocation du 10 décembre 2020)</u>

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POUGALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, Monsieur Jean-Paul CLEMENTE, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Michel RIUS, Madame Hélène BEDOS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Leticia BERNARD, Monsieur Damien NICOLAS, Monsieur Cédric CROS, Madame Sarah GUIRAUD, Madame Martine MOULY, Madame Cécile ALLEGRA-GOURRIE, Monsieur Sébastien TORAL, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ.

Absent(s):

Madame Chantal MEMET (excusée) donne pouvoir à madame Cécile ALLEGRA.

Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante les grandes lignes des Investissements 2021.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2020.

QUESTION 1: VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: SOLIDARITE INTEMPERIES ALPES MARITIMES AUPRES DE L'AMF 34

A la suite des intempéries qui ont frappées les alpes maritimes en octobre dernier, l'AMF 34 centralise les subventions en faveurs des sinistrés.

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, propose à l'Assemblée Délibérante d'allouer une subvention exceptionnelle de 1540 € soit 1 € par hérépiannais à l'AMF34.

Cette subvention sera versée à l'AMF34, charge à cette association de reverser cette somme à l'AMF du département du Gard et celle des Alpes Maritimes.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 540 € à l'AMF 34 en faveur des sinistrés des intempéries d'octobre 2020.

Pour: 19 Abstention: 0 Contre: 0

QUESTION 2 : QUART DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2021

Madame Martine MOULY-CHARLES rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Concernant le Budget Principal, le montant des dépenses d'investissement après Décisions Modificatives pour l'exercice 2020, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » est de 742 234.95 € répartis comme suit :

Chapitre $21 = 742\ 234.95\ (BP)$

Il est proposé de faire application de cet article à hauteur de 25% au plus pour chaque chapitre :

Chapitre 21 = 185558.74

Concernant le Budget Annexe Eau-Assainissement, le montant des dépenses d'investissement après Décisions Modificatives pour l'exercice 2020, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » est de 183 300.32 € répartis comme suit :

Chapitre $21 = 183\ 300.32\ (BP)$

Il est proposé de faire application de cet article à hauteur de 25% au plus pour chaque chapitre :

Chapitre 21 = 45 825.08

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement entre le 1^{er} janvier 2021 et la date du vote du Budget 2021, à hauteur de 25 % des dépenses inscrites.

Pour: 19

Abstention: 0

Contre:

<u>QUESTION 3 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MAPA ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES VOIRIE</u>

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE informe l'Assemblée Délibérante qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée pour l'accord cadre à bons de commandes travaux de voirie.

Il s'agit d'un marché d'une durée d'1 an renouvelable 3 fois.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Prix des prestations : 50%

- Réactivité : 20%

- Qualifications professionnelles: 10%

- Mode opératoire / organisation : 20%

3 entreprises ont remis une offre dans les délais.

Conformément aux critères, les notes attribuées sont les suivantes :

- COLAS obtient la note de 99.99/100
- EUROVIA obtient la note de 95.00/100
- EIFFAGE obtient la note de 99.78/10

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre arrivant en première position au regard des critères de sélection.

Pour: 19

Abstention: 0

Contre: 0

QUESTION 4: MANDAT AU CDG34 POUR ORGANISER UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE SANTE

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que le CDG34 organise une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation relative au risque santé des agents de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de donner mandat au CDG34 d'organiser une telle procédure pour le compte de la Commune.

Pour: 19

Abstention: 0

Contre: 0

QUESTION 5 : SOUSCRIPTION A UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 150 000 €

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que les travaux du quartier de la maison médicale et ceux liés aux inondations de 2019, nécessitent un besoin en trésorerie avant le versement des subventions.

Ce besoin est estimé à 150 000 €.

La proposition de la banque Crédit Agricole est la suivante :

Ligne de Trésorerie - classification suivant la charte GISSLER : 1A dans les conditions suivantes :

- Durée: 1 an.
- Montant: 150 000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur EURIBOR 3 mois moyenne du mos facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M) + marge de 1.50 %.
- Versement par crédit d'office.
- Remboursement par débit d'office.
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services.
- Tirage d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non-utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0.25 % du montant accordé.
- Modalités de fonctionnement : l'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra parvenir à la banque, au plus tard, deux jours ouvrés avant la date d'opération souhaitée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de souscrire à la ligne de Trésorerie dans les conditions ci-dessus.

Pour: 19 Abstention: 0 Contre: 0

QUESTIONS DIVERSES:

Le maire informe l'Assemblée Délibérante du projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Cette mission est confiée à l'architecte Florence CAUSSE et au Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre du service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS.

2020-04 Préemption de la parcelle B1187 au titre des espaces naturels sensibles au prix de 500 €. 2020-05 Cession du véhicule CITROEN YBAMAB immatriculé 976BFJ34 à la société ETS PETIT pour un montant de 3 000 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 19H50.

Le Maire Jean-Louis LAFAURIE